

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Affiché le 21 mars 2025

En exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Lundi 17 mars 2025 à 20 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 12 mars 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Céline KNAP - Cédric PASSOS – Nadège JACHEZ

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

La séance est ouverte à 20 heures 30.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance 20 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de trois personnes parmi les électeurs de la Commune nés avant 2002, afin d'établir la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises pour l'année 2026.

Avenant à la convention avec CITÉO pour la lutte contre les déchets diffus abandonnés

Le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 10 juin 2024 par laquelle une convention a été signée avec CITÉO pour la lutte contre des déchets abandonnés diffus.

L'organisme propose un avenant modifiant l'article 2 de ladite convention et ajoutant l'article 2.4 intitulé « Substitution ». Il permet la mise en place de la convention type proposée aux Communes et EPCI en lieu et place de la convention initialement signée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant à la convention signée avec CITÉO en 2024
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Approuve l'avenant à la convention avec CITÉO
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Réfection des anciens vestiaires du stade – Demande de subvention à la région AURA

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région AURA dans le cadre de la rénovation d'un équipement sportif destiné à la pratique du football.

Les travaux envisagés sont la réfection des anciens vestiaires du stade.

Le montant prévisionnel des travaux pouvant être subventionnés est de 28 980.66 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider la demande de subvention auprès de la Région AURA, pour une dépense prévisionnelle de 28 980.66 € TTC.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Valide la demande de subvention auprès de la Région AURA, pour une dépense prévisionnelle de 28 980.66 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

Réfection des anciens vestiaires du stade – Demande de fonds de concours à CCFE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes FOREZ-EST dans le cadre du fond de concours.

Les travaux envisagés sont la réfection des anciens vestiaires du stade.

Le montant prévisionnel des travaux pouvant être subventionnés est de 28 980.66 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider la demande de subvention auprès de CCFE, pour une dépense prévisionnelle de 28 980.66 € TTC.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Valide la demande de subvention auprès de CCFE, pour une dépense prévisionnelle de 28 980.66 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h20.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER



Le Maire,
Jean-François RASCLE

